



# Règlement standard ASTP 2017

## Règlement technique pour tracteurs Standard

Ces règles ont pour but de donner une ligne directrice au sport du Tractor Pulling en Suisse. Les règles qui se rapportent à la sécurité de l'équipement sont sous la responsabilité de chaque concurrent qui pratique ce sport de traction et se soumet à celles-ci.

La publication de ces règles ne donne aucune garantie express ou tacite en ce qui concerne la sécurité, même si les règles ont été observées.

Rien dans ce règlement ne peut être considéré comme une garantie en cas de dégâts ou de mort de participants, de personnes appartenant à l'organisation ou de spectateurs.

Les prescriptions et les explications qui sont appliquées dans ce règlement se basent sur des propositions de l'ETPC, du NTTTO et du STPV.

La comite du règlement:

Roger Zimmermann, Mels	chef de la classe standard
Gehri Hanspeter, Kallnach	chef de la classe sport
Markus Ackermann, Mels	ETPC Verantwortlicher
Autres personés responsables	

## A: Règles générales

1. Les tracteurs doivent avoir une apparence proche de l'aspect d'un tracteur de série. Les aspects en relation avec la sécurité doivent être garantis.
2. Les tours/minute, à plein gaz, du moteur non sollicité peuvent au max. dépasser de 10% les valeurs de série (cf. test antipollution et carte de type).
3. La puissance ne peut pas dépasser plus de 20% la valeur de la puissance du tracteur de série ou de celle inscrite dans le permis de circulation. Lors de recours le conducteur doit pouvoir prouver celle-ci. L'attelage trois points arrière et prise de force arrière (profile 1 3/8 pusse Z=6 ou 1 3/8 pusse Z=21) doit être présent.
4. Le commissaire ASTP peut toujours contrôler la puissance des tracteurs, égale si le concurrent a déjà fait ses manches ou pas. Les concurrents défectueux peuvent être rétroactivement disqualifiés pour l'événement en cours.

Une disqualification suivre aux points suivantes:

- S'il est impossible de réaliser en 5 minutes, une mesure de puissance du tracteur.
- Si la mesure de puissance est refusée par le concurrent.
- Si la puissance maximale dépasse plus que 20% à celui de série ou inscrite dans le permis de circulation.
- Si un tracteur ne peut pas être mesuré en raison d'un défaut technique (par exemple embrayage prise de force abrasif).
- Lorsqu'un participant (ou membre du team) essaie manipuler la mesurage.

Disqualifications ont les conséquences suivantes:

- Une première transgression signifie disqualification à l'événement en cours pour les manches déjà faites, pas autorisés pour les manches ne pas encore fait. Cela vaut pour le tracteur et le participant dans les classes standard.

- Si un concurrent ou un tracteur va être disqualifié une seconde fois dans la saison, ça signifie une interdiction pour 1 an et un mois. Cela vaut pour le tracteur et le participant dans les classes standard.
5. L'adjonction d'additifs au carburant tels que du starter, de l'eau, de l'alcool ou tout produit accélérant la combustion est interdite.
  6. Des turbochargeurs qui ne se trouvent pas sous le capot, doivent être protégés à l'extérieur à l'aide d'une tôle d'acier d'une épaisseur minimale de 2 mm.
  7. Les tracteurs doivent être fiables et approuvés par un service des automobiles. Un permis de circulation valable (pas une copie) doit être montré sur demande. Une immatriculation de garage (U) ne suffit pas. Les pneumatiques (dimensions) ne doivent pas forcément correspondre à l'immatriculation.
  8. Classes de poids du championnat suisse: 3 tonnes, 4 tonnes, 5 tonnes, 6 tonnes et 8 tonnes. Une tolérance de 100 kg au-dessus du poids de la catégorie est autorisée. Celle-ci est en compensation du poids du chauffeur.
  9. L'ASTP peut définir aux manifestations Tractor Pulling par classe une vitesse maximale. Celui qui dépasse cette limite est disqualifié pour cette manche.

Si un des points énumérés n'est pas respecté, il n'y a pas de validation de démarrage, une autorisation de démarrage n'existe pas. Le point 3 se régle.

## **B: Pneus / Pneumatiques**

1. Seuls les tracteurs avec des pneus en caoutchouc sont autorisés. Les clous et les chaînes ne sont pas autorisés.
2. Les pneus peuvent être retravaillés.
3. La largeur totale du tracteur est de 3000 mm au maximum.
4. Classes égales et supérieures à 6 tonnes: Le choix des pneumatiques est libre.
5. Classes jusqu'à 5.5 tonnes roues simples: La largeur maximale autorisée est de 30.5 pouces ou 800mm. Le diamètre maximum de jante est de 32 pouces. Au cas où la largeur du pneu est inférieure ou égale à 710 mm, le diamètre de la jante peut atteindre jusqu'à 42 pouces. Les indications du fabricant font office de dimensions.
6. Classes jusqu'à 5.5 tonnes roues jumelées ou triplées: Le diamètre de la jante est libre. Les pneus peuvent, interstice compris, mesurer 800 mm de large. La largeur est mesurée aux deux crampons les plus à l'extérieur du pneu.
7. Largeur de profil et largeur totale sont mesurées au niveau de l'essieu. Toutes les indications sont à considérer comme des maximales.
8. Les quatre roues motrices sont autorisées à partir de la classe des 8 tonnes.
9. Classes plus lourde que 8 tonnes peuvent avoir une largeur de maximal 4000 mm (4 m).

## **C: Limiteurs de levée**

Les limiteurs de levée (voir schéma annexé) peuvent être constitués des bras de relevages, ils doivent toutefois être bloqués mécaniquement ou hydrauliquement. Les limiteurs de levée sont obligatoires et doivent pouvoir supporter le poids du tracteur. Ceci est valable pour toutes les classes.

Les limiteurs de levée ne doivent pas être liés au crochet d'attelage. Dimensions voir schéma annexé.

## **D: Crochet d'attelage**

Les crochets d'attelage mobiles ou Trick ne sont pas autorisés. Le crochet d'attelage doit être fixe, mais peut cependant être réglable en longueur, hauteur et latéralement. Les essieux arrières excentriques réglables ainsi que les essieux avant réglables en hauteur ne peuvent plus être déplacés après le contrôle technique du tracteur. La suspension avant doit être placée au plus bas pour autant que ceci soit possible. Dimensions voir schéma.

## **E: Masses supplémentaires**

Les masses supplémentaires plus haut que la hauteur d'épaule du conducteur sur le siège de façon opportune, au chargeur frontal ou dans la cabine sont interdites. Les masses supplémentaires ne doivent pas dépasser les pneumatiques que ce soit latéralement ainsi que vers l'arrière. Les masses supplémentaires à l'avant ne doivent pas dépasser de plus 100 cm. La mesure est prise à partir du point le plus avancé du capot du tracteur. Dès que le tracteur est attelé, aucune masse supplémentaire ne doit être déplacée, perdue, ni toucher le sol même si elle est encore fixée (disqualification). Le chargeur frontal ne doit pas être manipulé pendant le tire.

Le véhicule participant doit passer la balance et la contrôle techniques en avançant sans que un poids ou d'autres parties fixes du châssis touchent la balance ou la contrôle technique. Le avant entier, y compris les poids avant l'essieu avant doivent être au moins 40 cm et les poids entre les essieux au moins 25cm de garde au sol. La batterie nécessaire pour démarrer et le fonctionnement des tracteurs, ne doit pas être enlevé.

## **F: Publicité**

Des panneaux publicitaires sont autorisés s'ils ne diminuent pas le champ de visibilité du conducteur. Ils ne doivent pas dépasser latéralement.

## **G: Participants**

1. Le participant doit connaître parfaitement le règlement.
2. Pour la classe Standard, le participant doit être en possession du permis de conduire pour la catégorie selon immatriculation du tracteur.
3. Le participant prend part à la manifestation à ses propres risques.
4. Le moteur d'un tracteur participant au concours ne peut être démarré que lorsque le conducteur est assis sur le véhicule. Le conducteur ne peut quitter le siège que lorsque le moteur est complètement arrêté.
5. Lorsque le tracteur est en marche, seul le conducteur est autorisé sur le véhicule. Dans l'aire de départ et sur la piste, aucun co-pilote ou animal n'est autorisé sur le tracteur. En dehors de la place de concours, des accompagnants ne sont que permis sur des sièges prévues.

6. Pour le conducteur ou son assistant, il est strictement interdit d'être sous l'influence de l'alcool ou autres produits stimulants pour participer au concours ou se tenir sur la piste.
7. Seuls le conducteur et un assistant sont autorisés sur la piste comme dans l'aire de départ.
8. Dans tout le périmètre de la manifestation, tous les véhicules doivent se déplacer à la vitesse du pas.
9. Un participant est exclu de la manifestation si il a un comportement antisportif envers d'autres concurrents, fonctionnaires ou spectateurs.
10. Les concurrents doivent se placer eux-mêmes dans l'ordre de départ. Celui-ci est défini par l'organisateur et communiqué suffisamment à l'avance. Il est conseillé de déterminer la liste de départ au hasard et non selon l'ordre alphabétique.

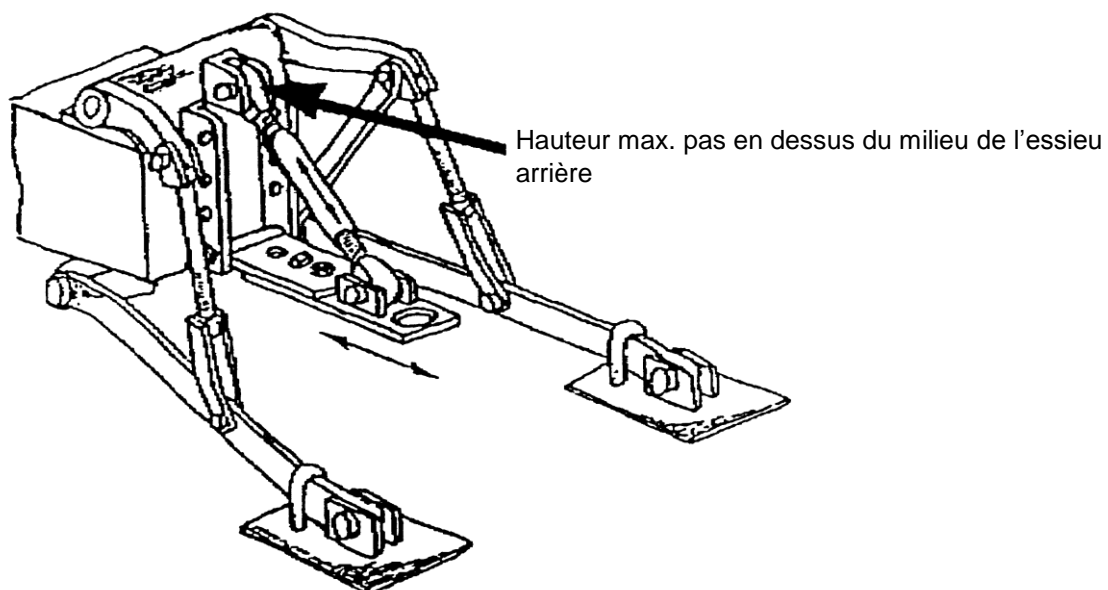
## **H: La manche**

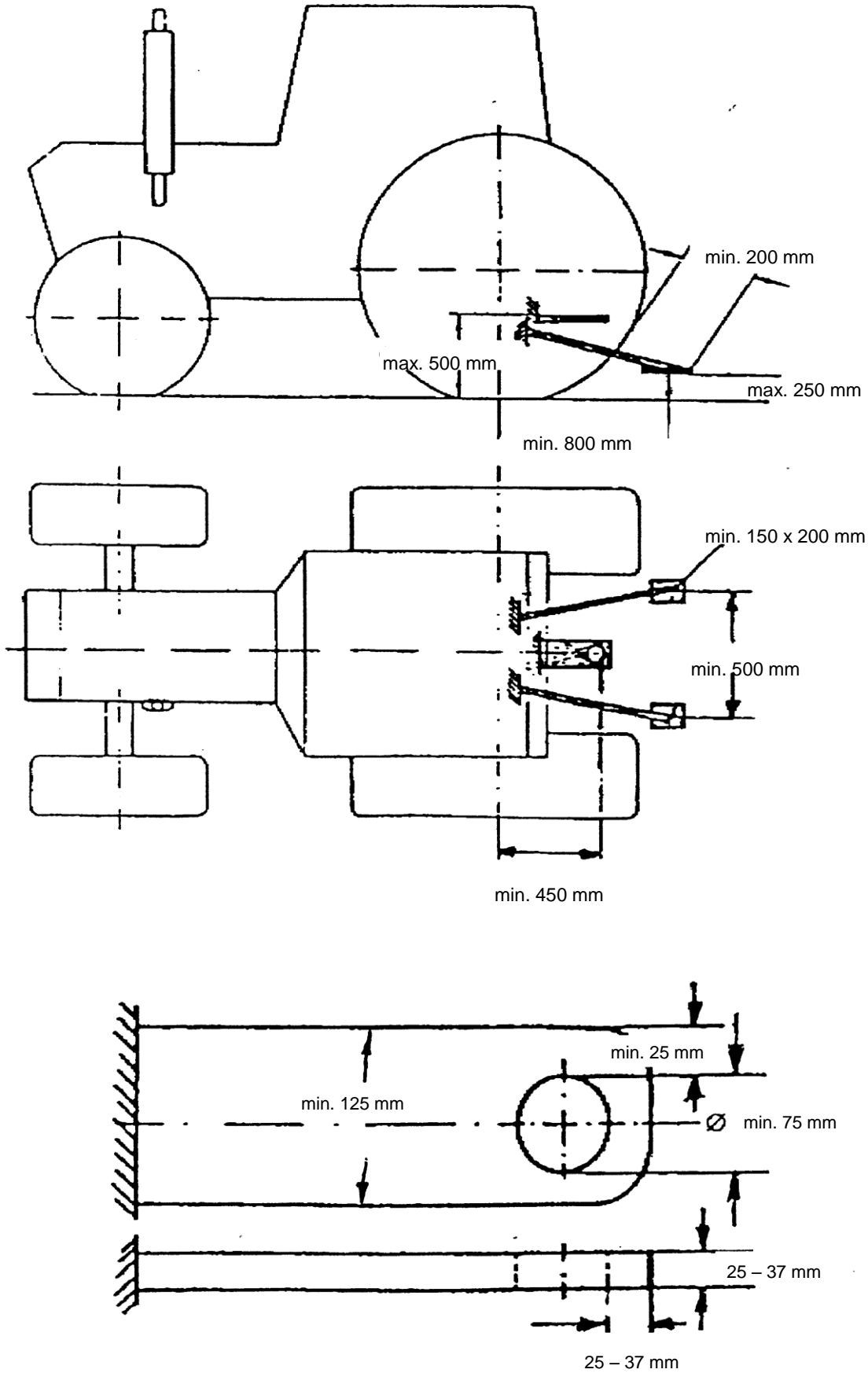
1. Le premier concurrent sur la liste de départ peut faire valoir sa traction comme tir de test. Mais avant qu'il ne quitte la piste, il doit décider si il valide la traction ou si il veut la répéter. Si il décide de tenter une nouvelle traction, le résultat du tir de test ne compte pas.
2. Chaque participant doit pouvoir débiter son tir au plus tard une minute après qu'il ait été appelé à la remorque de freinage.
3. Le tracteur ne peut démarrer que si la chaîne est tendue. On ne doit jamais donner d'à-coups sur la chaîne. La traction ne doit jamais être interrompue.
4. L'essai est validé dès que la distance de 50 cm a été tirée.
5. Le concurrent ne doit démarrer que lorsque le drapeau vert est agité.
6. Personne n'est autorisé sur la piste pendant la traction. Dans ce cas, la piste est la surface comprise entre les lignes blanches; exceptés le conducteur, les flagmans et le commissaire de piste.
7. Pendant la traction il est interdit de manger, de boire ou de fumer.
8. Avant qu'une partie du tracteur ne dépasse la limite latérale, le drapeau rouge est agité à temps, afin que l'essai puisse être validé.
9. Le regard du conducteur doit toujours être dirigé vers l'avant, afin qu'il puisse à tout moment voir le flagman.
10. Il faut immédiatement s'arrêter lorsque le flagman montre le drapeau rouge. Si ceci n'est pas respecté, cela peut engendrer une disqualification.
11. Après que la chaîne ait été retirée, le participant doit quitter la piste avec son tracteur afin que celle-ci puisse être préparée pour le prochain concurrent.
12. Une traction/un essai peut être invalidé pour une des raisons suivantes:
  - Lorsqu'un poids est perdu, déplacé ou qu'il touche le sol lorsque le tracteur est croché.
  - Non-fonctionnement des équipements de sécurité sous drapeau vert.
  - Lors de grosses pertes de liquide du tracteur sous drapeau vert (à l'exception d'une déféctuosité technique).
  - Lorsque le véhicule est conduit de manière incertaine ou dangereuse.
  - Ignorer le drapeau rouge.
  - Lorsque la traction n'est pas débutée une minute après l'appel à la remorque de freinage.
  - Rouler sur ou dépasser la ligne de limite.
  - Lors du non-respect de quelques directives que ce soit.

## I: Le concours

1. Si l'organisateur n'a rien publié d'autre, chaque participant a droit à deux essais. Le meilleur essai est pris en compte pour le classement. Lorsqu'un participant atteint le Full Pull, il est qualifié pour la finale qui a lieu juste après la deuxième manche. Si le participant atteint le Full Pull lors de la première manche, il est directement qualifié pour la finale et ne participera pas à la seconde manche.
2. Tout protêt doit être déposé au plus tard une demi-heure après la remise des prix de la catégorie concernée chez le commissaire ASTP. Une caution de CHF 50.- est demandée.
3. La commission d'arbitrage se compose d'un commissaire de piste, d'une personne du contrôle technique et une personne du comité d'organisation.
4. Entre le premier et le deuxième essai, il est autorisé d'effectuer des changements sur le tracteur (pression de pneus, crochet d'attelage) et de déplacer des poids. Afin de ne pas être disqualifié, il est possible de passer encore une fois le contrôle technique. Des contrôles surprises peuvent avoir lieu après le concours.
5. Un tracteur ne peut que être inscrit une fois par catégorie, à une manifestations.
6. Celui qui procéderait de manière volontaire à des tricheries, peut être suspendu pour plusieurs manifestations.
7. Un briefing a lieu pour les conducteurs. Il est obligatoire. Il peut avoir lieu jusqu'à une heure avant le départ de la catégorie concernée. Il se déroule dans l'aire de départ et est communiqué par le speaker.
8. Après le tir, chaque conducteur qui refuse d'aller au contrôle technique demandé sera disqualifié (course et championnat).

## J: Schémas





Ce règlement a été approuvé par l'Association Suisse de Tractor Pulling (ASTP) le 18.2.2017